

Mercredi 05 Mars 2008 - n°408

Economie - Territoire, Enseignement supérieur et Recherche

Economie - Agenda

Economie - Réussir en Licence

Economie - Rapport Roustan - Mettre des moyens et ne pas oublier les territoires

Sport - L'éducation par le sport, un projet d'avenir pour les villes

Economie - Grand débat national : "valeurs, missions, et métiers de la fonction publique"

Economie - Fonction publique et heures supplémentaires

ECONOMIE

Territoire, Enseignement supérieur et Recherche

En octobre 2006, le Bureau du Conseil économique et social (CES) a confié à la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire la préparation d'un rapport et d'un projet d'avis sur « Aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche : entre proximité et excellence ».

L'assemblée plénière des 26 et 27 février dernier a adopté le projet d'avis présenté par Jean-Pierre Duport. Mis en cause pour son manque de lisibilité et tenu d'accroître ses performances dans un environnement économique en évolution rapide, le système français de recherche et d'enseignement supérieur est à la croisée des chemins.

Il doit désormais trouver un nouvel équilibre pour concilier les enjeux d'excellence d'une recherche soucieuse d'atteindre une reconnaissance internationale par la concentration et les exigences

de proximité d'une formation encline à s'implanter de façon fine sur le territoire pour répondre à la demande sociale. Il doit ainsi simultanément viser l'ouverture sociale, l'excellence internationale et la proximité. Face à ces défis, il se trouve confronté à des exigences parfois contradictoires d'acteurs de plus en plus nombreux, établissements, étudiants, collectivités territoriales, entreprises, Union européenne.

La loi de programme pour la Recherche a apporté des réponses en dynamisant les partenariats. Celle du 10 août 2007 a quant à elle accru l'autonomie des universités et consacré la participation des acteurs économiques et des collectivités territoriales à la définition des politiques de formation.

Valoriser une organisation territoriale en réseau

Cette valorisation passe principalement, selon le CES, par une politique de qualification des sites et la mise en place des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

• La qualification des sites

Compte tenu de la baisse des effectifs étudiants, aucune nouvelle implantation universitaire n'est justifiée, précise le rapporteur. Pour que la répartition spatiale des établissements soit un facteur

de réussite, il convient de valoriser les atouts de chaque site dans son ou ses domaines d'excellence. Une des premières missions confiées à l'Agence d'évaluation (AERES) pourrait ainsi

concerner les antennes afin de distinguer celles offrant des premiers cycles délocalisés (qui doivent être complémentaires des seconds cycles proposés par l'université-mère) et les sites dédiés à l'enseignement professionnalisant (où il faut développer une formation en liaison avec le tissu économique local).

Les structures délocalisées contribuant à l'accueil des étudiants défavorisés, le CES s'oppose à une suppression systématique des premiers cycles généralistes.

Il estime en revanche qu'il est nécessaire d'y repérer les bonnes pratiques en termes d'innovations pédagogiques notamment, afin d'en faire des laboratoires vis-à-vis des universités-mères.

Pour certaines antennes, dont le succès est conditionné par l'implication du système économique local dans le transfert de technologies, le modèle des plates-formes technologiques peut s'avérer approprié.

• La mise en place des PRES

Il conviendra de tenir compte de la diversité des configurations universitaires. Ainsi, les grandes universités de recherche et les universités régionales dotées de laboratoires reconnus à l'international peuvent constituer un premier cercle, celui qui est concerné par la recherche et pour lequel l'articulation avec les pôles de compétitivité et les réseaux de recherche avancée est indispensable.

Trois types de PRES peuvent être envisagés : le PRES métropolitain, pour une région disposant de plusieurs grandes villes universitaires ; le PRES régional, pour une région ne disposant que d'une grande ville universitaire ou pour une petite région où ce type de PRES permettra d'associer l'ensemble des villes moyennes ; le PRES interrégional, pour les petites et moyennes régions, sur la base d'une logique économique commune. S'il est indispensable de pousser à la mise en place de PRES, le CES n'estime pas nécessaire de couvrir tout le pays, ni de rester systématiquement dans le cadre des régions administratives, ni encore d'écarter la possibilité de structure transfrontalière. Les PRES, bien qu'ils concernent d'abord les universités, auront un effet d'entraînement d'autant plus fort qu'ils intégreront des

écoles et que les organismes de recherche y seront associés.

Le Réseau national de télécommunications pour la technologie l'enseignement et la recherche (RENATER) et les universités numériques en région, dispositifs permettant de concilier l'éclatement territorial avec les stratégies de mutualisation, doivent être développés, en veillant à ce que l'apport des TIC porte aussi sur les contenus.

Mise en oeuvre des stratégies régionales d'innovation

- **Instaurer une gouvernance partagée**

Les régions et les agglomérations, de par leurs compétences, ont vocation à travailler en synergie avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la création de véritables campus. Le poids des partenaires économiques et sociaux ainsi que des collectivités territoriales doit être renforcé dans les conseils d'administration des PRES. Sans nécessairement être représentés au sein des PRES, les CESR et les conseils de développement des métropoles pourraient leur être associés.

- **Articuler les dispositifs**

La mise en place des PRES, des Réseaux Thématiques de Recherche Avancée et des Instituts Carnot a en partie répondu à la question de l'excellence, mais il faut articuler ces dispositifs avec les politiques de développement économique des territoires, notamment les pôles de compétitivité. Le PRES pourrait être un lieu de cohérence. Parallèlement, toutes les structures dédiées à l'innovation au sein d'une région doivent travailler en complémentarité (cf. les cellules de valorisation des universités, l'agence régionale de l'innovation et le CRITT). Il faut aussi articuler l'innovation régionale avec l'action des grands organismes de recherche et améliorer le système de valorisation en rationalisant les dispositifs existants, en favorisant le rapprochement entre laboratoires publics et entreprises, et en facilitant la mobilité des chercheurs.

La mise en place de schémas régionaux consacrés à la recherche et à l'enseignement supérieur doit être encouragée. Ces schémas devront être articulés avec les schémas régionaux de développement économique.

La coordination interne des dispositifs du Schéma Français de Recherche et d'Innovation devrait être confiée au Délégué régional à la recherche et à la technologie qui pourrait être rattaché au rectorat. Son action serait facilitée par la création dans chaque région d'un conseil scientifique et de la recherche réunissant chercheurs et professionnels de la valorisation, dont il assurerait le secrétariat.

- **Optimiser la ressource humaine**

Les professeurs agrégés (PRAG) pourraient être affectés en priorité dans les premiers cycles afin de faciliter la transition entre le secondaire et le supérieur. Une meilleure répartition entre professeurs du secondaire, professeurs associés et enseignants-chercheurs dans les sites dédiés à l'enseignement technologique devrait permettre de réaliser une réelle adéquation avec le besoin en transfert technologique de ces sites. Une augmentation des postes de personnels administratifs (IATOS) donnerait aux enseignants-chercheurs du temps pour se consacrer à leurs missions essentielles.

Favoriser l'insertion professionnelle

- **L'orientation des étudiants.**

Les mesures du plan Réussir en licence devraient conduire à l'instauration d'un véritable service de l'orientation entre le secondaire et le supérieur. Une mobilisation accrue des enseignants sera nécessaire, supposant qu'ils puissent s'appuyer sur des professionnels dédiés. L'orientation doit en outre s'inscrire dans une politique globale de la formation qui pourrait utilement être définie dans le cadre des PRES.

L'orientation à l'université gagnera à être articulée avec la politique de formation professionnelle des conseils régionaux. Le CES souhaite aller plus loin que le plan Réussir en licence s'agissant de l'accès aux formations technologiques : tout en augmentant leurs capacités, il convient d'inciter les IUT à accueillir davantage de titulaires des bacs technologiques, voire de leur réserver un pourcentage significatif de places.

Parallèlement, l'apprentissage doit devenir une voie d'excellence et une place plus large doit être accordée à la formation permanente. À cet effet, les missions du CNAM doivent être adaptées par rapport au LMD.

- **Insertion et enseignement**

Pour préparer les étudiants aux réalités du monde économique, l'université doit développer les formations en alternance, favoriser le travail en équipe et renforcer ses relations avec les grandes écoles. Il conviendra de former les enseignants-chercheurs à de nouvelles compétences en lien avec la compétitivité des territoires et l'emploi, et de reconnaître ces compétences dans la carrière.

L'économie de la connaissance étant à la fois la plus territorialisée et la plus globalisée, il faudra favoriser la mobilité des étudiants français à l'étranger et l'accueil d'étudiants étrangers dans les formations nationales, y compris les formations technologiques dédiées aux besoins du développement local.

L'accueil des étudiants, enseignants et chercheurs

- **Offrir un vrai choix aux étudiants**

Une réflexion s'impose sur la mobilité des étudiants ainsi que sur les politiques publiques leur permettant d'accéder aux études qui leur conviennent où que ce soit sur le territoire. Si les conditions d'accueil ou de transports sont essentielles, une refonte des bourses devrait être envisagée pour accompagner la politique des sites. La question du logement étudiant doit être traitée quantitativement, mais aussi qualitativement. L'action des CROUS doit être recentrée sur leur cœur de métier (oeuvres sociales et gestion du logement) et la construction de logements devrait être déplacée vers les collectivités territoriales ou vers les universités qui pourraient faire appel aux opérateurs du logement social dans le cadre de partenariats public-privé.

- Améliorer l'accueil des enseignants et chercheurs

La reconnaissance de campus visibles à l'international ne peut faire abstraction d'une politique pour attirer des chercheurs de renommée mondiale. Les collectivités peuvent jouer un rôle majeur en instaurant des mesures financières incitatives, mais aussi en utilisant leurs compétences pour inscrire l'attractivité du site universitaire dans le cadre de vie de leur région ou de leur ville.

Des financements à la hauteur des enjeux

- Poursuivre l'effort

Le gouvernement s'est engagé, d'ici à 2012, à augmenter de 25% le budget de R&D et de 50% celui de l'enseignement supérieur. Il est impératif de tenir ces engagements afin que l'effort de la France rejoigne celui des pays de l'OCDE.

- Partager les contributions

Une gouvernance partagée doit avoir pour corollaire une répartition des financements. Il est nécessaire que l'État augmente ses dotations pour porter le financement par an et par étudiant à 12 000 euros dans les filières générales et d'IUT.

Les collectivités doivent développer les actions en faveur de l'accueil des étudiants, enseignants et chercheurs (logements, transports, plates-formes technologiques, aide aux start-up...).

Une décentralisation de l'immobilier universitaire au niveau des régions n'est en revanche pas souhaitable, sauf au cas par cas pour certaines antennes délocalisées. En ce qui concerne les entreprises, pour les sites dédiés à l'enseignement technologique, la taxe d'apprentissage pourrait

être perçue directement par le site délocalisé. Enfin, s'il n'est pas illogique de demander aux étudiants de participer davantage aux frais de scolarité, ces participations doivent être modulées selon les ressources et assorties d'une véritable aide sociale aux études.

ECONOMIE

Agenda

26 mars 2008 - Paris

La FMVM sera reçue à Matignon pour deux réunions : l'une sur la refonte globale des services publics, la seconde sur les zonages de la politique de la ville et la réorganisation de la répartition des concours financiers de l'État, prévues d'ici l'été prochain.

3 avril 2008 - Bourgoin-Jallieu

2e réunion interrégionale d'information sur les Fonds structurels européens pour les villes moyennes et Epci dans le cadre des programmes opérationnels 2007-2013. Réunion réservée aux adhérents.

5 juin 2008 - Paris

Assemblée générale de la FMVM

ECONOMIE

Réussir en Licence

Présenté par Valérie Pécresse en décembre dernier, l'objectif de ce plan est de réduire de moitié, en 5 ans, le taux d'échec en première année universitaire (actuellement de 50%), de faire de la licence un diplôme permettant une insertion professionnelle ou la poursuite d'études et d'atteindre en 2010 l'objectif de 50% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur.

Ce plan repose sur trois piliers :

1. Le contenu de la licence à l'université sera rénové pour assurer une maîtrise progressive des connaissances et des compétences. La 1re année garantira aux étudiants la maîtrise des savoirs fondamentaux et des compétences indispensables à l'insertion sociale et professionnelle ou à la poursuite d'études ; la 2e année constituera l'étape d'entrée dans la spécialisation disciplinaire ; la 3e année, de spécialisation, permettra la finalisation du projet d'études.

2. L'orientation et l'accompagnement des étudiants dans leur projet d'études et d'insertion seront développées. Les universités auront désormais la responsabilité de construire avec les élèves susceptibles de les rejoindre un parcours de formation en lien avec un projet d'insertion professionnelle. L'étudiant sera accompagné dès la pré-rentrée grâce à la signature d'un contrat de réussite contenant des engagements réciproques. Les possibilités de réorientation et de réaffectation dès la fin du premier semestre et en fin de 1re année seront renforcées.

3. Les filières professionnelles courtes seront mobilisées pour la réussite de tous les étudiants. L'offre des IUT et STS sera élargie pour accueillir les étudiants en difficulté dans les formations généralistes. Un groupe de travail sur la refonte de la carte des formations de STS et d'IUT doit être installé afin d'optimiser l'offre de formation professionnelle, en concertation avec les régions et les acteurs locaux.

Pour financer ce plan, l'État prévoit un effort budgétaire de 730 millions d'euros d'investissement sur 5 ans. En 2008, la répartition des crédits budgétaires par université sera fonction du nombre d'étudiants en 1re année pondéré par le nombre de bacheliers arrivant à l'université avec une ou plusieurs années de retard.

Par la suite, les financements seront attribués aux établissements en fonction de leur capacité à améliorer taux de réussite et taux d'insertion de leurs diplômés. Les universités devaient présenter, pour le 1er mars, leurs projets pour la nouvelle licence qui sera mise en place dès la prochaine rentrée.

Rapport Roustan - Mettre des moyens et ne pas oublier les territoires

Paru peu après le décret du 15 février officialisant la suppression au 1er janvier 2010 de 23 TGI et 178 TI, et à l'heure où se mettent en place les fameux pôles de l'instruction, Max Roustan, député-maire d'Alès a indiqué dans un récent rapport* que la mise en oeuvre de la carte judiciaire nécessitait une vision pragmatique et un accompagnement budgétaire adéquat.

Faute de simplification de l'architecture judiciaire et d'aboutissement du tribunal de première instance, il rappelle que la réforme « ne devra oublier ni les justiciables, ni les territoires ». Avec un calendrier qu'il juge serré, le député du Gard souligne également qu'un certain nombre de contraintes ou d'interrogations subsistent aujourd'hui.

Problèmes immobiliers

Abordant la question des moyens : « car, sans moyens adéquats, la réforme porte en elle les germes de son échec », le rapport précise que « le premier poste de dépenses sera l'immobilier, pour lequel il serait souhaitable que le Parlement dispose enfin d'une véritable étude d'impact ». En effet, sans compter l'accompagnement social de la réforme (personnels et auxiliaires de Justice), avec des capacités d'accueil des tribunaux de rattachement « limitées voire inexistantes », entre 85 et 133 millions d'euros par an devront être mobilisés pendant 6 ans pour le seul volet immobilier de la réforme (estimations Chancellerie).

Le rapport précise en outre que d'autres coûts sont à prévoir pour l'État : « une hausse des dépenses de fonctionnement liées au déplacement des magistrats et greffiers pour les tutelles ou pour les audiences foraines, ainsi qu'une mobilisation accrue des forces de l'ordre pour les escortes ».

Justiciables et territoires

Au-delà de ces conséquences, Max Roustan pose surtout la question des incidences possibles sur les justiciables et les territoires et la façon de les atténuer.

« Au-delà de l'impact symbolique et psychologique de la suppression d'un tribunal (...) se pose la question de l'avenir des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, avec l'éloignement du Parquet. La fermeture d'un TGI, avec ses incidences sur les avocats, ne sera pas neutre non plus

pour le tissu économique local et il conviendra que l'Etat engage sous l'égide de la DIACT une réflexion d'ensemble sur l'avenir des services au public dans ces territoires, au moment même où sont annoncées des restructurations de régiments ou d'hôpitaux et que se multiplient des délocalisations d'entreprises ».

Le rapport relève également que l'éloignement des juridictions pose la question de l'accès à la justice pour la population, pour certaines catégories en particuliers (personnes âgées, handicapées, ménages aux revenus modestes ou surendettés, mineurs), et pour les contentieux relatifs aux petits litiges du quotidien, ceux nécessitant une comparaison personnelle...

Appelant à recourir aux TIC, Max Roustan estime qu'il existe un risque réel de « dissuader une partie de la population de faire valoir ses droits en justice ou d'accroître les décisions prises par défaut (...) ce qui renforcerait l'exclusion des plus fragiles et gonflerait après coup le contentieux de l'exécution. Il est donc fondamental d'examiner les besoins des justiciables selon la nature des litiges et la réalité des territoires pour adapter la présence judiciaire sans créer de déserts judiciaires ».

Enfin, appelant à une réforme beaucoup plus ambitieuse de la justice, le député-maire d'Alès estime qu'il est maintenant nécessaire de préciser les contours du contentieux de proximité et les matières techniques qui devront faire l'objet au contraire d'une spécialisation pour pouvoir être mieux traitées.

* « La réforme de la carte judiciaire renforcera-t-elle la qualité et l'efficacité de la justice ? » Rapport d'information n° 660 de Max Roustan, député du Gard et vice-président de la délégation à l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale.

www.assemblee-nationale.fr

SPORT

L'éducation par le sport, un projet d'avenir pour les villes

L'Agence pour l'Éducation par le Sport (Apels), son comité scientifique, et ses principaux partenaires, organisent le 3 avril à Paris, une conférence de consensus intitulée « L'Éducation par le Sport : un projet d'avenir pour les villes », et destinée à proposer des solutions concrètes à destination des nouvelles équipes municipales.

En préparation de la prochaine édition du Forum EDUCASPORT, prévu en mars 2009, et à partir des propositions des mille participants de la dernière édition (Angers - mars 2007), quatre thèmes de débats et de chantiers seront au coeur de cette conférence :

- Les politiques sportives au service de l'éducation et la socialisation des publics.
- Quelles méthodes et quels outils pour développer un sport éducatif ?
- Les perspectives éducatives et sociales dans un projet local global.
- La cohérence territoriale et l'approche transversale au service de la politique sportive éducative locale.

Face à de nouveaux enjeux et dans un environnement en pleine évolution, les acteurs de cette conférence seront appelés à débattre de sujets essentiels et à dégager des propositions.

Cette grande journée donnera lieu à la rédaction d'un outil d'aide à la conduite de projets pour favoriser l'éducation par le sport dans la ville, qui sera communiqué aux élus et responsables des sports de l'ensemble des villes de France et à tous les acteurs concernés. Toute personne souhaitant apporter sa contribution à la préparation de cette conférence peut adresser à l'Apels ses propositions jusqu'au 15 mars 2008.

ECONOMIE

Grand débat national : l'avenir de la fonction publique

Depuis le 1er octobre, François Fillon, Eric Woerth et André Santini ont lancé le débat national sur l'avenir de la fonction publique et des services publics. Le débat a été ouvert sous plusieurs formes : plus d'une centaine d'auditions, des conférences régionales (Metz, Strasbourg, Poitiers, Rennes), sondages, enquêtes spécialisées, rédaction de rapports thématiques, groupes de travail sur le thème de la fonction publique, et l'ouverture d'un site Internet (fréquenté par plus de 300 000 visiteurs uniques à ce jour).

Les temps forts les plus importants de ce débat national ont été la mise en place des cinq groupes de travail sur les sujets suivants :

- 1- « améliorer la gestion personnalisée des compétences et des parcours » ;
- 2- « accompagner et faciliter les mobilités » ;
- 3- « les conditions de travail » ;
- 4- « le recrutement et l'encadrement supérieur »
- 5- « la professionnalisation de la fonction RH ».

Rapport Desforges

Sur la question du recrutement, le débat a été alimenté par la publication des travaux de la mission Desforges sur les processus de sélection. Le rapport propose notamment des pistes pour simplifier et professionnaliser les concours de l'État en unifiant les concours de même niveau, en augmentant la visibilité des épreuves, et en accordant les concours aux besoins quantitatifs et qualitatifs des employeurs.

Ce rapport propose aussi des solutions afin d'augmenter la diversité : mieux informer sur les concours existants, créer un bac professionnel « métiers de la fonction publique », ou valoriser les compétences plutôt que les connaissances au sein des concours internes.

Séances plénières

À côté des nombreuses consultations et manifestations, des séances plénières, avec les « membres permanents » ont eu lieu ces six derniers mois (avec le médiateur de la République, le président de la HALDE, les représentants syndicaux des trois fonctions publiques, et des associations d'élus), afin de faire le point sur les débats et surtout approfondir quelques grands thèmes au cœur des réformes à venir, en particulier sur les valeurs, les missions et les métiers

de la Fonction publique.

Les « métiers »

La dernière séance de travail, présidée par le secrétaire d'Etat à la fonction publique, a traité plus spécifiquement de la notion de « métiers » dans le secteur public, le 25 février dernier à Bercy. Le rapporteur général Jean-Ludovic Silicani a souhaité, au cours de cette réunion de clôture du débat, montrer tout d'abord la particularité du statut et de son évolution au cours du temps depuis 1946. Il a centré son intervention sur la nécessité de parler désormais de « métiers », comme dans

d'autres fonctions publiques européennes, afin de rétablir un équilibre entre le « grade » et « l'emploi ». Les députés Jacques-Alain Bénisti et Jérôme Chartier ont évoqué respectivement les difficultés de gestion actuelle des « cadres d'emploi » dans la FPT et la question de la notation.

Ils ont signifié leur souhait de voir s'améliorer les dispositifs existants pour une meilleure gestion des ressources humaines. Les représentants des associations d'élus ont surtout fait état de leurs inquiétudes sur le cloisonnement entre fonction publique d'État et territoriale, et veulent qu'il y ait à l'avenir davantage de passerelles.

Le rapporteur général a ensuite proposé de simplifier l'architecture complexe des « unités statutaires » (entre 700 et 800 aujourd'hui), et a déclaré qu'un projet de loi devrait bientôt simplifier les possibilités de mobilité entre FPE et FPT, avec une procédure d'affectation plus souple. Le rapport Silicani sera remis courant mars.

lien : www.ensemblefonctionpublique.org

ECONOMIE

Fonction publique et heures supplémentaires

Un décret publié le 29 février 2008 harmonise la rémunération des heures supplémentaires pour favoriser leur recours dans la fonction publique en fixant un plancher de majoration de 25% par rapport aux heures normales.

Malgré la loi du 21 août 2007 en faveur du « travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat » (la loi « TEPA »), qui visait à revaloriser les heures supplémentaires dans la fonction publique, il existait encore une trop grande diversité dans les modes de calcul de celles-ci. Pour cette raison, ce décret se caractérise, d'une part, par l'harmonisation des modes de calcul des coefficients de majoration et d'autre part par une simplification du plancher de majoration, en suivant un coefficient de 25%.

Le décret cherche en fait à combler les écarts éventuels entre le niveau actuel de rémunération des heures supplémentaires et la majoration de 25%. Selon le gouvernement, ce nouveau texte supprime ainsi des disparités qui auraient perduré si l'on s'était contenté de majorer de 25% les tarifs heures supplémentaires demandées ponctuellement par l'employeur et acceptées par l'agent, et dont la rémunération est moindre que 125% de l'heure normale.

La mesure prend effet au 1er janvier 2008 et s'applique aux agents des trois fonctions publiques. Toutes les heures

supplémentaires accomplies à partir du 1er janvier 2008 seront rémunérées au moins 25% de plus que les heures normales.

Ce texte complète aussi le décret du 3 octobre 2007, en application de la loi « TEPA », qui précisait l'exonération d'impôt sur le revenu et de charges sociales liées aux heures supplémentaires de la Fonction publique, entraînant un gain de pouvoir d'achat en faveur des agents publics.

Selon le gouvernement, les heures supplémentaires (désormais harmonisées et clarifiées) pourront faciliter davantage l'élargissement des horaires d'ouverture, notamment dans les écoles et les administrations.

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi